

Rapport 16.028 Impôts directs (suite de la fiscalité de la réforme des PP)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le sujet fiscal a la mauvaise habitude d'échauffer les esprits, sauf à Gorgier et sauf en *Commission Fiscalité* où, selon une bonne et saine habitude, les débats – portant pourtant sur un sujet politiquement sensible – se sont déroulés sereinement et de manière ouverte et constructive. Cette qualité de débat de la *Commission Fiscalité* n'a visiblement pas cours ailleurs, dans d'autres commissions du Grand Conseil, et nous le regrettons.

Ce qui m'amène à soulever en préambule une dérive institutionnelle qui, pour le groupe socialiste, est à la limite de l'acceptable. En effet, tout à fait naturellement et selon l'injonction du Grand Conseil et de son bureau, la *Commission Fiscalité* est chargée de travailler non seulement sur le rapport 16.028, mais également sur les différents projets de lois et globalement sur la suite à donner à la réforme fiscale sur les personnes physiques acceptée en 2012 par notre parlement, lissée sur plusieurs années et marquée par un processus dit de "stop and go". Or quelle ne fut pas notre surprise de constater, qu'en dehors de tout cadre institutionnel, de surcroît dans un esprit polémiste, et au mépris des travaux de la *Commission Fiscalité*, la *Commission financière* s'était saisie du sujet pour chercher à précipiter la deuxième étape de la réforme fiscale. Ceci alors même que le sujet avait déjà été traité par la commission compétente, soit la *Commission Fiscalité*. Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, je ne peux que vous encourager à veiller à l'esprit des institutions afin que le travail parlementaire puisse se faire au mieux.

Cela dit, venons-en au rapport 16.028 et à ses amendements. Le groupe socialiste est d'avis que la crise que connaît le Canton de Neuchâtel est grave parce qu'à un évident problème de charges (relevé par le rapport *Bak Basel*) s'ajoute un problème de recettes généré par les temps difficiles que rencontre l'industrie horlogère et par une évolution défavorable des flux financiers fédéraux. Le 29 septembre 2016, le Président du Conseil d'État exposait sans détour devant notre plénum l'ampleur de la difficulté. Il annonçait les grandes lignes des mesures d'assainissement indispensable : 40 millions dans les domaines de la formation, du social et de la santé, 25 millions de reports de charges sur les communes, 25 millions virtuels sur la fiscalité (puisque'il s'agit ici "simplement" de suspendre la suite de la réforme de la fiscalité) et 10 millions sur l'administration.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'effort consenti sera conséquent et touchera directement non seulement le fonctionnement de notre Canton, mais

également ses concitoyennes et ses concitoyens. De ce point de vue-là, les manifestations que nous avons connues ces dernières semaines ont au moins le mérite de nous rappeler que nos décisions ne sont pas des options éthérées et sans conséquences.

Aussi le groupe socialiste estime-t-il qu'il serait irresponsable et indécent d'aujourd'hui accepter une poursuite de la diminution de la fiscalité. Notre responsabilité est de nous donner du temps pour appréhender la profondeur et l'amplitude de la crise que nous traversons, soit d'appréhender sa gravité réelle et sa durée.

En d'autres termes, la fiscalité doit être traitée de manière globale et raisonnée, c'est-à-dire de manière large et sans tabou : il n'est pas impossible que des baisses ciblées apparaissent pertinentes, mais il n'est pas impossible non plus que des hausses ciblées soient pertinentes (par exemple en limitant les déductions pour frais de déplacement ou comme le Conseil d'État le propose en augmentant l'impôt foncier). Ce travail doit être mené en toute sérénité et en se donnant le temps nécessaire, sans pour autant procrastiner.

Vous l'aurez compris le groupe socialiste acceptera le rapport amendé par le Conseil d'État et par la *Commission Fiscalité*. Il sera partagé quant au sous-amendement du Conseil d'État fixant à 2018 le délai pour présenter à notre plénum un rapport portant sur la suite à donner à la réforme de la fiscalité des personnes physiques.